



DÉPARTEMENT de la SAVOIE
Canton de Montmélian
Mairie de CHIGNIN

☎ 04.79.28.10.12
✉ mairiedechignin@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi 31 mai, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Mesdames, Messieurs les Adjoints : Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT.

Mesdames, Messieurs les Conseillers : Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Marion EVEREARE, Rose LOUREIRO, Christophe MARTINETTI, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO.

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absent excusé : Néant

Monsieur Christophe MARTINETTI a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 avril 2023

Aucune observation particulière n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 05 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour la réalisation d'un revêtement bitumineux au chemin des trayes

Trois entreprises ont été consultées pour la réalisation de cet enrobé. Celle qui a été retenue est l'entreprise S.E.R. T.P.R. avec un montant des travaux HT de 85 950€.

Les travaux seront réalisés après les vendanges soit la dernière quinzaine d'octobre.

Choix des entreprises pour la réfection du club house du foot et ses vestiaires

Divers travaux de rénovation ont été décidés : réfection des douches, changement du chauffe-eau, isolation des murs, pose d'un faux plafond, peintures...

Après avoir étudié plusieurs devis, ceux des entreprises suivantes ont été validés :

♦ Pour la partie électricité : Jean-Marc TREILLARD avec un montant de 830 €.

♦ Pour la partie plomberie : Vincent MICHELUZZI avec un montant HT de 8 710.60€.

♦ Pour le reste de l'aménagement : Nicolas DEBERNARDI avec un montant HT de 60 250€.

Choix de l'entreprise pour la construction d'un local social communal dans l'espace groupe scolaire/Mairie

La commune a validé l'emplacement d'un local social communal dans l'espace groupe scolaire/Mairie. Trois entreprises ont été sollicitées pour la réalisation de cet ouvrage.

C'est le devis proposé par la société HOFF SAS qui a été retenu avec un montant des travaux HT de 99 695.95 €.

Lancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs aux Côtes

En amont de l'exécution de cet ouvrage, la commune prévoit de :

♦ solliciter le Président du SDES afin que cet organisme prenne la maîtrise d'ouvrage de cet enfouissement et nous conseille dans le choix d'un bureau d'études pour mener à son terme ce programme.

♦ envisager une réunion publique pour expliquer aux habitants et propriétaires du hameau des Côtes ces travaux (détail des étapes et coût des opérations) et obtenir leur adhésion.

♦ demander toutes les subventions possibles pour construire un plan de financement.

Approbation d'un échange de parcelles

Un échange de parcelles avec une administrée a été validé afin de pouvoir sécuriser une sortie du lotissement Terevina. La commune prend à sa charge tous les frais notariaux.

Réactualisation des tarifs de cantine et de garderie pour la rentrée de 2023

Il a été approuvé de reconduire pour l'année scolaire 2023/2024 les mêmes tarifs appliqués cette année à savoir :

♦ 5.91 € pour un repas pris à la cantine et

♦ 1.40 € pour un passage en garderie.

Continuité du « Pass'Sport/Culture »

Le Pass'Sport/Culture est renouvelé dans les mêmes conditions : une participation de 40 € par an sera attribué à chaque Chignerain de moins de 18 ans pour toute adhésion à une association sportive et/ou culturelle.

Cette participation sera versée via une subvention auprès de l'association directement.

Création d'un emploi d'adjoint technique

Un de nos agents techniques étant muté à compter du 24 août 2023 au sein des services départementaux de Savoie.

Il est nécessaire de palier à cette absence.

Il a donc été décidé d'ouvrir un poste d'agent technique afin d'assurer la continuité de nos services.

Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de 2022

Au regard des informations sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel pour l'année 2022.

Le conseil municipal adopte ce rapport.

Virements de crédit

Le Conseil municipal donne son approbation sur des virements de crédit en section fonctionnement et en section investissement du budget général et en section fonctionnement du budget eau. Ces sommes resteront conservées dans leur section mais imputées sur d'autres articles budgétaires.

COMPTE-RENDU MAIRE/ADJOINTS

Monsieur le Maire informe son équipe que le Tour de France 2023 passera à Chignin le 20 juillet 2023 entre 12h32 et 14h32.

COMMISSIONS

Travaux

La pose d'une main courante au cimetière a été réalisée par l'entreprise Métallerie DEBERNARDI pour un montant HT de 10 500€.

Urbanisme

Deux déclarations de travaux ont été déposées en Mairie. Elles n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière.

QUESTIONS DIVERSES

La convention d'adhésion à la médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre de gestion de la Savoie a été renouvelée pour une durée de 3 ans.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h40.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984. Fait en Mairie, le 05 juin 2023

Le Maire, Michel RAVIER

